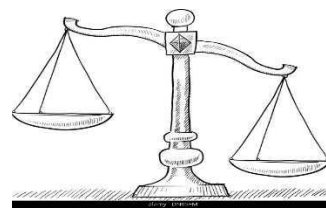


Le budget du service déchets ménagers, est déficitaire, au 1^{er} semestre 2022, ce qui est interdit par la loi.



Ce déficit est la conséquence de l'explosion des coûts de collecte, traitement et incinération : hausse des tonnages en déchetteries, taxe générale sur les activités polluantes, carburant, etc. représenteront +80 000 € pour 2022.

Monts d'Arrée communauté est la collectivité proposant les tarifs de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères les plus bas du Finistère. Elle le restera malgré une augmentation contrainte des tarifs.

Il est donc indispensable de bénéficier de nouvelles ressources. Or le transfert de fonds depuis le budget général de la collectivité ou l'emprunt, pour financer des charges de fonctionnement, sont interdits. Le service doit être équilibré par la redevance.

Ainsi, en 2022, les tarifs sont restés stables au premier semestre. En revanche, conscients de leurs responsabilités, les élus n'ont pas eu le choix que de décider, au second semestre, d'une augmentation de 20%, indispensable pour garantir l'équilibre financier, et donc la pérennité du service.

